

Date de convocation :
10 novembre 2022

Séance du 18 novembre 2022

Président : M. Xavier ODO

Secrétaire(s) : Mme Victoria MARI.

Date d'affichage :
10 novembre 2022

Présents : Mmes – MM. :

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 20

Xavier ODO, Isabelle GAUTELIER, Guillaume MOULIN, Najoua AYACHE, Florian RAPP, Victoria MARI, Frédéric SERRA, Marie-Claude MASSON, Djamal MESAI-MOHAMMED, Nathalie COURREGES, Hervé NOUZET, Amar MANSOURI, Olivier CAPELLA, Maxime MONTET, Aurélie FRONTERA, Théo VIGNON, Roland DÉCOMBE, Pia BOIZET, Jérôme BUB, Monji OUERTANI

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Irène DARRE à Isabelle GAUTELIER, Christophe CABROL à Hervé NOUZET, Maria MARTINEZ à Marie-Claude MASSON, Charlotte MARLIAC à Olivier CAPELLA, Delphine FAURAND à Najoua AYACHE, Chloé OLLAGNIER à Florian RAPP, Florian CAMEL à Guillaume MOULIN, Daniela SEIGNEZ à Jérôme BUB, Arnaud DEROUBAIX à Frédéric SERRA

ACQUISITION DE LA PARCELLE AM 34, CHEMIN DES BROSSES

Dans le cadre de la veille foncière menée sur le territoire communal de Grigny, la SAFER a été informée de la vente de la parcelle section AM 34 sis Chemin des Broses ;

Afin de relancer l'exploitation agricole du plateau viticole, arboricole et agricole de la Ville, de promouvoir les circuits courts et les produits locaux, la Ville a répondu à un appel à projet de la Métropole de Lyon pour le programme d'actions PENAP 2019 – 2023 (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) pour la protection des espaces naturels et agricoles périurbains. Ce projet comporte notamment trois actions principales à savoir la constitution d'un corridor écologique, la constitution de tènement d'un hectare minimum à visée agricole et l'accueil d'un siège d'exploitation agricole ;

La parcelle AM 34 de 1 784 m² a notamment été identifiée pour répondre aux différents objectifs de l'appel à projet. C'est pourquoi au regard de la stratégie foncière mise en place par la Ville visant à la remobilisation du foncier agricole en friche et la valorisation du plateau agricole, il est opportun que la Ville demande à la SAFER d'exercer son droit de préemption sur ce terrain.

Considérant la demande écrite de la Ville à la SAFER d'exercer son droit de préemption en date du 16 juin 2022, et précisant que la Ville souhaite se porter acquéreur du terrain ;

Considérant la parcelle AM 34, terrain non bâti, cédé libre de toute occupation ou location, en nature de friche, et classé en zone agricole (A1) et en PENAP ;

Considérant le prix de rétrocession du terrain s'élevant à 2 660 € TTC, montant intégrant l'achat du terrain affiché à 2 000 € HT ;

Considérant que les frais de notaire liés à l'acte de rétrocession sont à la charge de l'acquéreur en sus du prix de vente ;

Considérant les frais de dossiers de la SAFER s'élevant à 1 200€ TTC, cette somme étant déduite du prix de rétrocession en cas d'une rétrocession au profit du même demandeur que celui ayant sollicité la préemption, ce qui est le cas ;

Considérant que France Domaine n'a pas été consulté, la présente acquisition se réalisant en deçà du seuil de 180 000€, conformément à l'arrêté ministériel du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location

immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;
Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE de racheter la parcelle AM 34 sus citée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville, tout document nécessaire à la préemption et à la rétrocession du bien, notamment l'acte authentique et tous documents afférents ;

DIT qu'une étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Xavier ODO

La secrétaire
Victoria MARI



Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe



1:2021
m 10 20 30 40 50

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Publié le 23/11/2022

SLO

ID : 069-216900969-20221118-DEL_22_092-DE